Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE STOCKAGE ET D'EXPÉDITION DE PRODUITS FINIS

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale: VRANKEN POMMERY PRODUCTION

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: PIERLOT Clément Directeur Général

RCS / SIRET: 3 3 7 2 8 0 9 1 1 0 0 1 2 0

Forme juridique: Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
1°b	Construction d'un bâtiment de stockage soumis à la rubrique 1510 pour le régime de l'enregistrement - volume du bâtiment : 71 100 m3

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment de stockage de 5 630 m2. Le terrain concerné est situé au sein de l'établissement VRANKEN POMMERY PRODUCTION sur le site de TOURS-SUR-MARNE (51) dans la zone d'activité de la Côte des Noirs.
Le bâtiment s'implantera en lieu et place d'une aire extérieure de stockage. Il sera accolé à 2 bâtiments existant (bâtiment 5 et 6 du site de production).
Le bâtiment sera composé d'une cellule de stockage, d'un bureau d'expédition au RDC, d'un local TGBT et de locaux sociaux en mezzanine.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de rapprocher l'entrepôt logistique du site de production. Le futur bâtiment permettra de supprimer les flux de transport routier entre le site de TOURS SUR MARNE et l'actuel entrepôt situé à VATRY (51), soit + de 100 000 km de transport cumulés par an.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La durée des travaux est de l'ordre de 10 à 12 mois environ dont 6 à 8 mois de terrassement/gros-oeuvre.
Le chantier sera clos et indépendant et sera soumis à un Plan Général de Coordination.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'entrepôt permettra la mise en œuvre des quatre activités suivantes : stockage / gestion des stocks / gestion des flux amont/aval / préparation de commande. 84% du stock sera composé de produits finis (champagne, vins, porto). Les 16% restant représenteront des articles publicitaires et des matières sèches. Il n'y aura pas d'atelier de production ou de fabrication de ces marchandises. Il s'agira donc de marchandises de grande consommation. Les marchandises seront expédiées vers les différents clients par voie routière.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

permis de construire (PC); autre : Porter à connaissance de modification d'un établissement soumis à autorisation (arrêté préfectoral d'autorisation n°2016-APC-25-IC du 23 mars 2016.)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
emprise totale du projet	14 170 m2
surface de plancher bâtiment	5630 m2
hauteur du bâtiment à l'acrotère	13,6 m
nombre de quais	4

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

ZONE ARTISANALE COTE DES NOIRS 51150 TOURS SUR MARNE; TOURS SUR MARNE

Coordonnées géographiques[1] **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ "E **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ "

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☒ **Non** ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☒ **Non** ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'exploitation de l'établissement VRANKEN POMMERY est autorisée par l'arrêté préfectoral d'autorisation n°2016-APC-25-IC du 23 mars 2016.

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF présentes autour du site : • de type 1 "SAVARTS ET PINEDES DES ESCALIERS DE BISSEUIL" à ~3,4 km à l'Ouest • de type 2 "MASSIF FORESTIER DE LA MONTAGNE DE REIMS (VERSANT SUD) ET ETANGS ASSOCIES" à ~2,6 km au Nord • de type 2 "VALLEE DE LA MARNE DE VITRY-LE-FRANCOIS A EPERNAY" à ~3 km au Sud
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	La zone d'activité est située au sein du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims, au sud-est.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Tours-sur-Marne est concernée par l'arrêté préfectoral du 24/07/2001 réglementant le bruit des voies ferrées lié au passage de la ligne SNCF Noisy-le-Sec –Strasbourg à proximité du territoire communal. La contrainte est inexistante du fait que le secteur affecté par le bruit touche l'extrême Sud de la commune. Aussi, Tours-sur-Marne n'est pas concernée par le PPBE de la Marne. (source : PLU)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Tours-sur-Marne ne possède pas de monuments historiques classés ou inscrits
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPR inondation Marne aval approuvé le 14/02/2022 - secteur Epernay CCGVM -> projet situé hors zone d'aléa
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site du projet n'est pas recensés BASIAS, BASOL ou dans un SIS. Le terrain sur lequel est prévu le bâtiment est une aire gravillonnée de stockage extérieure de paniers métalliques vides. Aucune activité potentiellement polluante n'est présente.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Projet situé hors zone de protection du captage AEP de Bisseuil.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Tours-sur-Marne ne possède pas de monuments historiques classés ou inscrits
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Site Natura 2000 le plus proche : directive habitat "Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés" à environ 2,6 km au Nord du site
D'un site classé ?	☐	☒	La commune n'est pas concernée par le périmètre d'un monument historique qui existerait sur une commune voisine (source : PLU de TOURS-SUR-MARNE – Diagnostic du territoire 2019).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	La consommation d'eau en phase exploitation des bâtiments se fera à partir de l'eau potable du réseau. La consommation se limitera à l'usage domestique pour les sanitaires et le nettoyage des sols (pas d'eau de process). Par conséquent, aucun effet négatif significatif n'est identifié.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun captage des eaux souterraines, ni sous-sol ne sont prévus. Aucune modification de l'hydrogéologie du site n'est attendue.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les aménagements extérieurs suivent la topographie du terrain.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	La réalisation des opérations de déblai / remblai prendra place sur des épaisseurs assez restreintes compte-tenu de la topographie actuellement plane du site (plaine crayeuse).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les habitats présentent une faible sensibilité écologique étant donnée le contexte industriel et sa localisation dans un environnement artificialisé. L'emprise du projet ne présente pas de potentialités écologiques particulières (aire de stockage extérieure gravillonnée). Les effets directs peuvent être jugés comme très faibles. Aucun corridor écologique ou trame verte et bleu identifiée ne sera modifié dans le cadre du projet. Les arbres et la végétation existantes sont inchangés.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Il n'existe pas de connexion directe entre le secteur du projet et le site NATURA 2000 le plus proche. Compte tenu de son éloignement, aucune perturbation ni dommage ne sont attendus.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Aucune dégradation des zones d'inventaires (ZNIEFF) proches du site n'est attendue compte tenu de leur distance.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet se situe sur un site industriel existant en activité
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	La prise en compte du risque d'incendie inhérent au stockage de produits combustibles sera réalisée par la conception des bâtiments: structure adaptée au niveau au niveau de risque (murs et portes coupe-feu, stabilité au feu…). Le projet sera en tout point conforme à l'arrêté du 11/04/17 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510 pour le régime enregistrement.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le projet ne présente aucune vulnérabilité vis-à-vis des catastrophes catastrophes naturelles (risques de séisme, inondation …)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Compte tenu de la faible variation de trafic attendu sur l'axe desservant la zone (D34) et de la faible densité de population autour du site (uniquement localisé à plus de 600m du projet, au Sud de Bouzy), aucun risque sanitaire n'est attendu.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le flux de trafic lié au projet en période haute est estimé à 40 poids lourds /jour. A noter que la ZA de la Côte des Noirs a fait l'objet d'une requalification complète en 2015 (voirie, giratoire, raquette de retournement, espaces verts, trottoirs et signalétique). Les axes de circulation et carrefours seront en capacité d'absorber le trafic généré par le projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Les dispositions de l'arrêté préfectoral d'exploitation du site relatives au bruit seront respectée. L'établissement est implanté au sein d'un milieu principalement agricole, les premières zones habitables sont situées à plus de 600m au nord, aucun impact significatif n'est attendu.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	L'exploitation du site n'est pas susceptible d'être à l'origine d'odeurs significatives.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	Les activités projetées sur le site ne seront pas de nature à engendrer des vibrations se propageant sur des distances importantes.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Les émissions lumineuses artificielles sont liées aux éclairages intérieurs de locaux à usage professionnel, à l'éclairage des voiries, aux phares des véhicules. Ces émissions feront partie des émissions existantes du site.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	La seule incidence attendue vis-à-vis de la qualité de l'air est liée aux émissions des véhicules (PL de livraison des marchandises). Compte tenu du faible impact sur le trafic généré, le projet n'est pas de nature à occasionner une augmentation significative des émissions du principal axe routier du secteur. La qualité de l'air dans la zone projet ne représente pas d'enjeux.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	La seule incidence du projet sera lié au rejet des eaux pluviales : elles seront dirigées vers un bassin d'infiltration après passage dans un séparateur hydrocarbure pour les eaux pluviales de voirie. Les eaux usées seront dirigées vers le réseau interne existant. A noter que les eaux d'extinction incendie seront confinées dans un bassin dédié.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Les activités d'entreposage et logistique ne rejettent aucun effluent de process.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les quantités générées et très limitées sur le site seront en majeure partie constituées de déchets valorisables (cartons, papiers, bois des palettes). Les déchets dangereux seront de volume très limité : batteries, accumulateur, piles, tubes néons, etc.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	L'installation se situe à bonne distance, et hors de vue de tout périmètre de protection du patrimoine local. En conséquence, le projet n'exercera aucune pression ou menace susceptible de dégrader l'environnement culturel et les éléments patrimoniaux les plus proches. Le bâtiment s'implante dans l'alignement de bâtiments industriels existants.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	L'usage du sol actuel à vocation industrielle est conservé.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'exploitant prendra toutes les dispositions nécessaires dans la conception, la construction et l'exploitation de l'établissement pour limiter les risques de pollution accidentelle (absence de rejets d'effluents au milieu naturel, dalle du bâtiment étanche, gestion différenciée des eaux pluviales de voirie susceptible d'être contaminée, stockage des produits d'entretien ou de maintenance sur rétention, etc.).
Les eaux pluviales de voirie seront traitées par séparateurs à hydrocarbures avant rejet.
L'intégralité des eaux d'extinction d'un incendie seront collectée sur le site (bassin de rétention de 1 280 m3 avec dispositif de confinement). Le volume tient compte des résultats de l'étude de dimensionnement D9A relative à la rétention des eaux d'incendie.
Les eaux usées et pluviales produites sur le site feront l'objet de contrôles réguliers avant rejet, par des analyses respectant les protocoles réglementaires. L'exploitation du site entrainera donc un impact maîtrisé sur les réseaux et le milieu naturel de rejet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La conduite de l'état initial de l'environnement du site a permis d'identifier que le site ne présente qu'une faible sensibilité écologique, du fait d'un milieu industrialisé. L'emprise du projet est actuellement une aire de stockage extérieure gravillonnée. Les arbres et la végétation existantes sont inchangé au projet paysagé.
Les effets directs peuvent être jugés comme très faibles voire positifs, du fait de la suppression de l'acheminement des produits depuis le site de production de TOURS SUR MARNE jusqu'à l'entrepôt de stockage de VATRY (cf. objectif du projet).
Le projet tel qu'il est defini aujourd'hui ne necessite pas de preconisations environnementales lourdes. Les mesures envisagees pour ce projet permettront d'éviter ou de réduire les effets potentiellement négatifs susceptibles de se produire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à		le,	
Signature	Télédéclaré le 08/07/2022		